

Service de presse

Jeudi 28 mars 2013

Ville de Rennes/Rennes Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

Rythmes éducatifs

Rennes organise la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2013

A compter de la rentrée de septembre 2013, les 81 écoles maternelles et élémentaires publiques de Rennes adopteront la semaine de 4 jours et demi, avec classe le mercredi matin.

Une meilleure prise en compte des rythmes de l'enfant

L'objectif est de mieux prendre en compte les rythmes de l'enfant et de favoriser les apprentissages sur une semaine plus équilibrée, avec des journées scolaires allégées. La nouvelle organisation doit aussi faciliter l'accès des enfants aux activités sportives, culturelles et de loisirs, notamment pour ceux qui en sont les plus éloignés. Au cœur de la refondation de l'école, cet aménagement doit constituer pour la Ville de Rennes un véritable levier de lutte contre les inégalités et de réussite pour tous.

Une première phase de consultation des partenaires du champ éducatif

Les modalités d'organisation des nouveaux rythmes éducatifs sont le fruit d'une première phase de consultation. De janvier à mars 2013, la Ville de Rennes a étudié différentes options d'organisation de la semaine de 4 jours et demi en lien avec l'Education Nationale, les acteurs associatifs, les représentants des parents d'élèves et le personnel municipal. Elle s'est également appuyée sur les expérimentations menées dans les écoles rennaises Trégain et Sonia Delaunay.

La nouvelle organisation

Organisation de la semaine et de la journée scolaires :

Le matin : de 8 h 45 à 12 h les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

L'après-midi : de 14 h 15 à 16 h 15 les lundis, mardis et jeudis ; de 14 h 15 à 16 h le vendredi.

L'amplitude des **accueils périscolaires** restera **la même qu'aujourd'hui**, à savoir **de 7 h 30 à 18 h 45**.

- Un **allongement du temps d'enseignement le matin**, le plus propice aux apprentissages, avec une régularité des horaires (le mercredi matin compris) : **de 8 h 45 à 12 h** les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis matins. L'accueil du matin (Calm) fonctionnera donc de 7 h 30 à 8 h 35, heure à laquelle les enfants seront pris en charge par les enseignants.
- Une **pause méridienne revisitée**, afin de favoriser un temps de restauration scolaire de qualité et de proposer une offre périscolaire enrichie, intégrant des activités de détente et d'éveil propices au retour aux apprentissages : **de 12 h à 14 h 15**. A la faveur de la mise en place de la réforme, davantage d'activités seront proposées, sur le temps du midi, aux élèves de moyenne et de grande sections maternelles qui ne font pas la sieste.

- Un **temps scolaire réduit l'après-midi, de 14 h 15 à 16 h 15** (fin à 16 h le vendredi après-midi), qui permettra d'alléger la journée scolaire sans remettre en cause la pratique du décloisonnement en maternelle. Le décloisonnement permet aux enseignants de maternelle de prendre en charge, en ateliers réduits, les enfants de moyenne et grande sections, pendant la sieste des petits.
- Le soir, pour les élèves des écoles élémentaires, un temps de **récréation sera proposé de 16 h 15 à 16 h 45**.
- Puis, de 16 h 45 à 17 h 45, des activités périscolaires favorisant la découverte et l'initiation à la culture et au sport seront proposées aux enfants. Les études surveillées seront conservées sur ce créneau.
- L'accueil du soir (Calm) sera ensuite proposé, comme c'est le cas actuellement, jusqu'à 18 h 45.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme, **le nombre d'ateliers périscolaires proposés aux enfants d'élémentaire va plus que doubler**, en passant de près de 300 ateliers associatifs aujourd'hui à 800, chaque semaine, avec une priorité donnée aux écoles situées en Zones urbaines sensibles (Zus) (ateliers associatifs et ateliers sportifs organisés par les éducateurs sportifs notamment). Ces ateliers permettent aux enfants de découvrir des activités et disciplines variées : sports divers, danse, travaux manuels, musique, théâtre, jardinage, cuisine, échecs, sciences...

Le mercredi midi, les enfants de maternelle et d'élémentaire fréquentant les centres de loisirs municipaux seront accompagnés vers leur centre de loisirs de quartier soit en pédibus, soit en bus. Les enfants qui ne fréquentent pas les centres de loisirs municipaux seront pris en charge dans leur école jusqu'à 12 h 15, pour laisser le temps aux parents de venir les récupérer.

Pas de surcoût ni de changement pour les familles

L'amplitude horaire des accueils périscolaires restera la même (7 h 30-18 h 45), afin de ne pas bouleverser l'organisation des familles. Il n'y aura pas de facturation aux familles du quart d'heure supplémentaire **de Calm**, ni le matin (de 8 h 20 à 8 h 35), ni le soir (de 16 h 15 à 16 h 30).

Financement de la réforme

La Ville de Rennes consacre déjà plus de 19 millions d'euros par an aux temps péri- et extrascolaire, avec 700 agents titulaires de la direction Education Enfance, 400 animateurs qui interviennent chaque midi et près de 300 ateliers périscolaires associatifs organisés chaque semaine. Le coût de cette réforme est estimé à **1 million d'euros** en année pleine, dont 400 000 € sous forme de financements versés aux associations partenaires. Ce dossier relève des priorités politiques et budgétaires de la Ville, sachant que Rennes peut bénéficier d'une aide de l'Etat de 600 000 € la première année.

Une phase de concertation pour développer l'offre proposée sur le temps périscolaire

Dès le mois d'avril et jusqu'en juin 2013, une phase de concertation s'ouvre sur le contenu de l'offre proposée sur les temps périscolaires. La Ville souhaite construire avec les enseignants, les parents d'élèves et les associations les contenus des temps libérés des enseignements scolaires, afin qu'ils soient propices au développement et au bien-être de l'enfant. L'organisation de la pause méridienne et du temps périscolaire du soir sera travaillée dans le cadre du Projet éducatif de territoire (PEDT), en recherchant une meilleure articulation entre le projet d'école, piloté par les directeurs d'école, et le projet pédagogique de l'offre périscolaire, porté par la Ville.

Enfin, à compter de septembre 2013, un comité d'évaluation sera installé pour suivre la mise en œuvre de la réforme. Il sera composé d'enseignants, de parents, d'associations et de représentants de la Ville de Rennes.

Les écoles publiques rennaises en chiffres

- 12 700 enfants scolarisés dans les écoles publiques (année scolaire 2012-2013)
- 81 écoles publiques
- 65 % des élèves fréquentent la restauration scolaire chaque midi
- 25 % des enfants fréquentent l'accueil du soir (Calm) ou les études et ateliers
- 9 % des enfants fréquentent les centres de loisirs municipaux le mercredi

A propos de Rennes, Ville éducatrice

Rennes, Ville éducatrice, a toujours placé l'éducation au cœur de son projet politique. Contribuer à assurer la réussite de tous les enfants et organiser la continuité éducative entre le temps scolaire et les autres temps de l'enfant constituent les objectifs d'une politique éducative ambitieuse, fondée notamment sur une offre riche et diversifiée d'activités périscolaires.

Sur le temps scolaire, la Ville de Rennes mène donc depuis de nombreuses années une politique volontariste, en support aux projets pédagogiques des écoles, pour favoriser l'accès des enfants au sport, à l'éducation artistique et culturelle, à l'éducation à l'environnement, à la culture scientifique : plus de 7 000 enfants bénéficient d'une action de sensibilisation dans ces domaines chaque année. En parallèle, près de 2 500 enfants bénéficient chaque année d'un séjour en classe de découverte (classes de mer, classes de neige, classes découverte) ou de séjour éducatif.

Rennes se devait d'être au rendez-vous pour la réforme des rythmes éducatifs, qui s'inscrit comme un pilier majeur de son Projet éducatif local.